

Publié le : 18 DEC. 2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20251215-202591-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA  
CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 15 décembre 2025



Date de la convocation : 09 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19 heures 38, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Présents :** GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, DELAHAYE Isabelle.

**Absents ayant donné pouvoir :** DAVY Jonathan (a donné pouvoir à Mme DENIS Murielle), AUFRAY Claude (a donné pouvoir à Mme KERVRANN Maryvonne), BUI Lam (a donné pouvoir à Mme BLANC Natacha).

**Présidente :** Madame le Maire

**Secrétaire de séance :** GIFFARD Jean-François

**2025-91 – Cession d'une tailleuse**

**Rapporteur :** Gérard BOUVIER

Une ancienne tailleuse, désormais hors d'usage pour les besoins communaux, a été confiée à la plateforme de vente aux enchères en ligne Agorastore qui permet de céder des biens mobiliers de manière transparente, sécurisée et conforme aux obligations des collectivités.

Le matériel a été mis en ligne sur la plateforme pendant 15 jours avec une mise à prix de départ de 6 000 €, montant pour lequel une enchère a été reçue.

Ce montant étant supérieur au plafond de la délégation de Madame le Maire pour décider l'allénation de gré à gré de biens mobiliers (4 600 €), la validation de la vente par le Conseil Municipal est requise.

Vu la commission unique du 8 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré,**

**Par 27 voix Pour,**

**Le Conseil Municipal :**

- autorise la vente d'une tailleuse pour un montant de 6 000 € TTC ;
- autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents à ladite vente.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ





Publié le : 18 DEC. 2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20251215-202592-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA  
CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 15 décembre 2025



Date de la convocation : 09 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19 heures 38, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Présents :** GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, DELAHAYE Isabelle.

**Absents ayant donné pouvoir :** DAVY Jonathan (a donné pouvoir à Mme DENIS Murielle), AUFRAY Claude (a donné pouvoir à Mme KERVRANN Maryvonne), BUI Lam (a donné pouvoir à Mme BLANC Natacha).

**Présidente :** Madame le Maire

**Secrétaire de séance :** GIFFARD Jean-François

**2025-92 – Rapport sur le Prix et la Qualité du Service des Déchets 2024**

**Rapporteur :** Gérard BOUVIER

Rennes Métropole assure le service public de prévention et de gestion des déchets auprès de ses 43 communes.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, le conseil municipal de chaque commune doit se voir présenter le rapport annuel adopté par l'EPCI, intitulé rapport annuel sur le prix et la qualité du service.

Le Conseil Métropolitain a pris acte le 2 octobre dernier du rapport 2024 qui vous est soumis aujourd'hui.

Il porte sur l'ensemble des informations correspondant aux indicateurs techniques et financiers du service soit :

- La caractérisation technique du service
- La tarification et les recettes du service
- Les indicateurs de performance
- Le financement des investissements
- Les actions de solidarité et de coopération.

Ce rapport, qui est un document public, a pour objectif d'apporter aux usagers et aux élus une vision claire du service rendu et une meilleure connaissance des principaux éléments constitutifs du coût de la prestation.

Vu la commission unique du 8 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré,**

**Par 27 voix Pour,**

**Le Conseil Municipal :**

- prend acte du rapport 2024 sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets de Rennes Métropole.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François



Madame le Maire, Christèle GASTÉ





Publié le : 18 DEC. 2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20251215-202593-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 15 décembre 2025**

Date de la convocation : 09 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19 heures 38, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Présents :** GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, DELAHAYE Isabelle.

**Absents ayant donné pouvoir :** DAVY Jonathan (a donné pouvoir à Mme DENIS Murielle), AUFRAY Claude (a donné pouvoir à Mme KERVRANN Maryvonne), BUI Lam (a donné pouvoir à Mme BLANC Natacha).

**Présidente :** Madame le Maire

**Secrétaire de séance :** GIFFARD Jean-François

**2025-93 – Adhésion à la convention de participation risque santé du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine et fixation du montant de la participation employeur**

**Rapporteur :** Madame le Maire

Par délibération du 31 mars 2025, vous avez retenu la procédure de convention de participation, avec son contrat d'assurance collective à adhésion facultative des agents, selon la procédure d'appel à concurrence organisée par le CDG 35.

L'intérêt de la convention de participation est de mutualiser les risques et ainsi garantir l'accès des agents à une protection de qualité à un prix plus compétitif qu'en souscrivant de manière individuelle à des contrats labellisés.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence organisée par le centre de gestion, une convention de participation pour le risque « santé » a été souscrite auprès de MUTAME et PLUS. Cette convention prend effet au 1er janvier 2026 et se termine le 31 décembre 2031.

Vu l'avis du comité social territorial du 26 novembre 2025,

Vu la commission unique du 8 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré,**

**Par 27 voix Pour,**

**Le Conseil Municipal :**

- adhère au contrat collectif d'assurance associé souscrit par le CDG35 auprès de MUTAME et PLUS pour le risque santé à compter du 1er janvier 2026 ;
- accorde une participation financière d'un montant de 15 € bruts mensuels aux agents adhérant au contrat susmentionné ;
- inscrit au budget les crédits nécessaires au versement de cette participation ;
- autorise Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 035-213500598-20251215-202593-DE

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François



Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le : 18 DEC. 2025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 15 décembre 2025



Date de la convocation : 09 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19 heures 38, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Présents :** GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, DELAHAYE Isabelle.

**Absents ayant donné pouvoir :** DAVY Jonathan (a donné pouvoir à Mme DENIS Murielle), AUFRAY Claude (a donné pouvoir à Mme KERVRANN Maryvonne), BUI Lam (a donné pouvoir à Mme BLANC Natacha).

**Présidente :** Madame le Maire

**Secrétaire de séance :** GIFFARD Jean-François

## 2025-94 - Modification du tableau des emplois

**Rapporteur :** Madame le Maire

Suite à la réussite à l'examen professionnel du grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de deux agents, il est proposé de procéder aux modifications suivantes du tableau des emplois afin de promouvoir ces agents à compter du 1er janvier 2026 :

## Création d'emploi

Catégorie	Grade	Quotité horaire
C	Adjoint Administratif Ppal de 2ème classe	35h00
C	Adjoint Administratif Ppal de 2ème classe	28h00

## Suppression d'emploi

Catégorie	Grade	Quotité horaire
C	Adjoint Administratif	35h00
C	Adjoint Administratif	28h00

Le tableau de synthèse des emplois permanents et le tableau détaillé des emplois sont mis à jour en conséquence et annexés à la présente délibération.

Il est précisé que les emplois créés figurant dans ces tableaux ont vocation à être occupés par des fonctionnaires mais peuvent, à défaut, être occupés par des contractuels relevant des articles L332-14 et L332-8 du code général de la fonction publique dans les conditions prévues par la loi.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20251215-202594-DE

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 26 novembre 2025,

Vu la Commission unique du 8 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré,**

**Par 27 voix Pour,**

**Le Conseil Municipal :**

- crée et supprime les emplois sus-visés ;
- approuve le tableau de synthèse des emplois permanents et le tableau détaillé des emplois permanents tels qu'annexés au présent rapport ;
- autorise Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document y afférent.

Pour extrait conforme,  
Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 035-213500598-20251215-202594-DE

## Tableau de synthèse des emplois permanents

	Situation précédente	Nouvelle situation	Nombre d'emplois		ETP par emploi	ETP réel (yc temps partiels)
			pourvus	non pourvus		
<b>Emploi fonctionnel</b>						
Directeur Général (emploi fonctionnel)	1	1	1	0	1	1
<b>Sous total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1,00</b>
<b>Filière Administrative</b>						
Attaché principal	1	1	0	1	0	0
Attaché	3	3	3	0	3	3
Rédacteur principal de 2ème classe	1	1	1	0	1	1
Rédacteur	2	2	2	0	2	2
Adjoint Administratif principal de 1ère classe	3	3	3	0	3	2,5
Adjoint Administratif principal de 2ème classe	1	3	3	0	2,6	2,6
<b>Adjoint Administratif</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Sous total</b>	<b>16</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>13,6</b>	<b>13,10</b>
<b>Filière Technique</b>						
Ingénieur principal	1	1	0	1	0	0
Technicien principal de 1ère classe	1	1	1	0	1	1
Technicien	1	1	1	0	1	1
Agent de maîtrise principal	3	3	2	1	2	2
Agent de maîtrise	1	1	0	1	0	0
Adjoint technique principal 1ère classe	6	6	5	1	5	5
Adjoint technique principal de 2ème classe	3	3	1	2	1	1
Adjoint technique	9	9	8	1	7,79	7,79
<b>Sous total</b>	<b>25</b>	<b>25</b>	<b>18</b>	<b>7</b>	<b>17,79</b>	<b>17,79</b>
<b>Filière animation</b>						
Animateur principal de 1ère classe	1	1	1	0	1	1
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	1	1	0	1	1,00
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	5	5	4	1	2,24	2,24
Adjoint d'animation	5	5	5	0	3,78	3,78
<b>Sous total</b>	<b>12</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>8,02</b>	<b>8,02</b>
<b>Filière Médico Social</b>						
ATSEM Principal de 1ère classe	2	2	2	0	2	2
ATSEM Principal de 2ème classe	3	3	3	0	3	3
<b>Sous total</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5,00</b>
<b>Filière Culturelle</b>						
Assistant de conservation principal de 1ère classe	1	1	1	0	1	1
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	1	1	1	0	0,86	0,86
Adjoint du patrimoine	1	1	1	0	1	1
<b>Sous total</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>2,86</b>	
<b>Nombre d'emplois</b>	<b>62</b>	<b>62</b>	<b>52</b>	<b>10</b>	<b>48,27</b>	<b>47,79</b>

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 035-213500598-20251215-202594-DE

Tableau détaillé des emplois permanents

Cat.	Création ou modification	Grade	Durée hebdo	Vacant depuis	POSTE
<b>Filière administrative</b>					
A	06.03.2006	DGS 2000 à 10000	35h00		Direction
A	26.09.2016	Attaché Principal	35h00	01.04.2023	
A	04.05.2009	Attaché	35h00		Ressources & Proximité
A	29.03.2016	Attaché	35h00		Aménagement & Cadre de vie
A	23.02.2004	Attaché	35h00		Enfance Jeunesse
B	01.09.2023	Rédacteur principal 2ème classe	35h00		Enfance Jeunesse
B	14.03.2001	Rédacteur	35h00		Direction
B	01.07.2018	Rédacteur	35h00		Ressources & Proximité
C	01.07.2017	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	35h00		Ressources & Proximité
C	01.07.2018	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	35h00		Ressources & Proximité
C	01.07.2018	Adjoint Administratif Principal 1ère classe	35h00		Direction
C	27.05.2024	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	35h00		Aménagement & Cadre de vie
C	01.03.2024	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	28h00		Ressources & Proximité
C	27.05.2024	Adjoint Administratif Principal 2ème classe	28h00		Aménagement & Cadre de vie
C	01.03.2024	Adjoint Administratif	35h00		Ressources & Proximité
C	22.07.2020	Adjoint Administratif	35h00	16.10.2023	
C	27.05.2024	Adjoint Administratif	35h00		Ressources & Proximité
<b>Filière Technique</b>					
A	09.03.2015	Ingénieur Principal	35h00	01.03.2023	
B	10.03.2025	Technicien Principal de 1ère classe	35h00		Aménagement & Cadre de vie
B	01.07.2023	Technicien	35h00		Enfance Jeunesse
C	26.09.2016	Agent Maîtrise Principal	35h00		Aménagement & Cadre de vie
C	01.07.2023	Agent Maîtrise Principal	35h00	01.07.2023	
C	01.07.2023	Agent Maîtrise Principal	35h00		Aménagement & Cadre de vie
C	01.06.2021	Agent de Maîtrise	35h00	16.05.2023	
C	26.09.2016	Adjoint technique Principal 1ère classe	35h00	01.07.2025	
C	26.09.2016	Adjoint technique Principal 1ère classe	35h00		Aménagement & Cadre de vie
C	01.07.2017	Adjoint technique Principal 1ère classe	35h00		Aménagement & Cadre de vie
C	01.07.2019	Adjoint technique Principal 1ère classe	35h00		Aménagement & Cadre de vie
C	01.10.2020	Adjoint technique Principal 1ère classe	35h00		Aménagement & Cadre de vie
C	01.07.2023	Adjoint technique principal 1ère classe	35h00		Aménagement & Cadre de vie
C	01.07.2017	Adjoint technique principal 2ème classe	35h00		Aménagement & Cadre de vie
C	01.07.2017	Adjoint technique principal 2ème classe	35h00	01.03.2023	
C	01.07.2017	Adjoint technique principal 2ème classe	35h00	30.09.2023	
C	28.09.2020	Adjoint technique	35h00		Aménagement & Cadre de vie
C	01.07.2017	Adjoint technique	35h00		Aménagement & Cadre de vie
C	01.09.2022	Adjoint technique	33h34		Aménagement & Cadre de vie
C	01.09.2018	Adjoint technique	32h30		Aménagement & Cadre de vie
C	01.07.2017	Adjoint technique	35h00		Enfance Jeunesse
C	01.09.2023	Adjoint technique	34H01		Aménagement & Cadre de vie
C	01.09.2025	Adjoint technique	33h45		Aménagement & Cadre de vie
C	01.09.2025	Adjoint technique	33h52		Aménagement & Cadre de vie
C	01.03.2024	Adjoint technique	35h00	01.03.2024	
<b>Filière Animation</b>					
B	30.11.2015	Animateur Principal 1ère classe	35h00		Enfance Jeunesse
C	27.05.2024	Adjoint Animation principal 1ère classe	35H00		Enfance Jeunesse
C	01.01.2022	Adjoint Animation principal 2ème classe	31H30		Enfance Jeunesse
C	01.09.2022	Adjoint Animation principal 2ème classe	17h42		Enfance Jeunesse
C	01.07.2019	Adjoint Animation principal 2ème classe	35H00	25.09.2023	
C	01.12.2022	Adjoint Animation principal 2ème classe	22h36		Enfance Jeunesse
C	27.05.2024	Adjoint Animation principal 2ème classe	6h27		Enfance Jeunesse
C	01.05/2024	Adjoint Animation	35h00		Enfance Jeunesse
C	27.05.2024	Adjoint Animation	35h00		Enfance Jeunesse
C	27.05.2024	Adjoint Animation	6h27		Enfance Jeunesse
C	01.07.2019	Adjoint Animation	24H30		Enfance Jeunesse
C	01.09.2021	Adjoint Animation	31h30		Enfance Jeunesse
<b>Filière Médico Sociale</b>					
C	26.09.2016	ATSEM Principal 1ère classe	35h00		Enfance Jeunesse
C	01.07.2021	ATSEM Principal 1ère classe	35h00		Enfance Jeunesse
C	25.02.2019	ATSEM Principal 2ème classe	35h00		Enfance Jeunesse
C	01.09.2024	ATSEM Principal 2ème classe	35h00		Enfance Jeunesse
C	26.09.2016	ATSEM Principal 2ème classe	35h00		Enfance Jeunesse
<b>Filière Culturelle</b>					
B	26.09.2016	Assistant Conservation Principal 1ère classe	35h00		Direction
C	01.07.2019	Adjoint Patrimoine Principal 1ère classe	30h00		Direction
C	01.07.2017	Adjoint du patrimoine	35h00		Direction

Publié le : **18 DEC. 2025**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20251215-202595-DE

Reçu  
L'ÉVALUÉ



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 15 décembre 2025

Date de la convocation : 09 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19 heures 38, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Présents :** GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, DELAHAYE Isabelle.

**Absents ayant donné pouvoir :** DAVY Jonathan (a donné pouvoir à Mme DENIS Murielle), AUFRAY Claude (a donné pouvoir à Mme KERVRANN Maryvonne), BUI Lam (a donné pouvoir à Mme BLANC Natacha).

**Présidente :** Madame le Maire

**Secrétaire de séance :** GIFFARD Jean-François

**2025-95 - Autorisation de recrutement temporaire et saisonnier**

**Rapporteur :** Madame le Maire

Afin d'assurer la continuité du service public dans les services municipaux, il est proposé, comme chaque année, d'autoriser le recrutement d'agents non titulaires de droit public durant l'année 2026 par des contrats conclus pour faire face temporairement, en cas de besoin :

- Au remplacement d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel indisponible dans les conditions fixées à l'article L.332-13 du Code Général de la Fonction Publique ;
- A un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article L332-23 1 du CGFP ;
- A un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article L332-23 2 du CGFP.

Pour garantir la qualité du service et répondre aux obligations légales et conventionnelles, le recrutement de certains personnels pourra être soumis à des conditions de diplôme en rapport avec le poste occupé (exemple pour le pôle Enfance Jeunesse : BAFA, CAP petite enfance...).

Le recrutement contractuel pourra s'effectuer sur les grades suivants :

- **Filière Administrative :** attaché, rédacteur, rédacteur principal de 2ème classe, rédacteur principal de 1ère classe, adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2ème classe, adjoint administratif de 1ère classe,
- **Filière Technique :** ingénieur en chef, ingénieur, technicien, technicien principal de 2ème classe, technicien principal de 1ère classe, agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, adjoint technique, adjoint technique principal de 2ème classe, adjoint technique principal de 1ère classe,
- **Filière Animation :** animateur, animateur principal de 2ème classe, animateur principal de 1ère classe, adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2ème classe, adjoint d'animation principal de 1ère classe,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20251215-202595-DE



- Filière Médico-sociale : ATSEM Principal de 2ème classe, ATSEM Principal de 1ère classe,
- Filière Culturelle : assistant de conservation, adjoint du patrimoine, adjoint du patrimoine principal de 2ème classe, adjoint du patrimoine principal de 1ère classe.

Les modalités de rémunération des différents dispositifs seront définies comme suit :

- Les contractuels de droit public seront rémunérés en fonction de l'indice.
- Pour les animateurs, exclusivement recrutés au centre de loisirs sans hébergement CLSH, il sera fait application des bases forfaitaires indiquées par l'URSSAF.

Vu la commission unique du 8 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré,**

**Par 27 voix Pour,**

**Le Conseil Municipal :**

- autorise Madame le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à un accroissement d'activité temporaire ou saisonnier ou à un besoin de remplacement pour l'année 2026 ;
- inscrit les crédits correspondants au budget principal de la commune pour 2026.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Publié le :

18 DEC. 2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20251215-202596-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA  
CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 15 décembre 2025



Date de la convocation : 09 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19 heures 38, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Présents :** GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIEN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, DELAHAYE Isabelle.

**Absents ayant donné pouvoir :** DAVY Jonathan (a donné pouvoir à Mme DENIS Murielle), AUFRAY Claude (a donné pouvoir à Mme KERVRANN Maryvonne), BUI Lam (a donné pouvoir à Mme BLANC Natacha).

**Présidente :** Madame le Maire

**Secrétaire de séance :** GIFFARD Jean-François

#### 2025-96 - Débat d'orientations budgétaires 2026

**Rapporteur :** Jean-François GIFFARD

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des collectivités territoriales, dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal et il est pris acte de ce débat par une délibération.

Vu la commission unique du 8 décembre 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

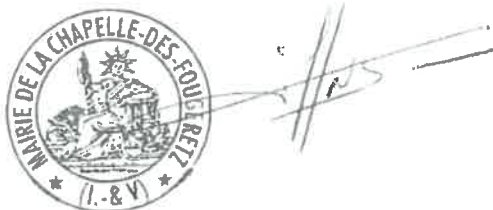
Le Conseil Municipal :

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 035-213500598-20251215-202596-DE

Publié le : **18 DEC. 2025**

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20251215-202597-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 15 décembre 2025**

Date de la convocation : 09 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19 heures 38, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Présents :** GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRESPIN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, DELAHAYE Isabelle.

**Absents ayant donné pouvoir :** DAVY Jonathan (a donné pouvoir à Mme DENIS Murielle), AUFRAY Claude (a donné pouvoir à Mme KERVRANN Maryvonne), BUI Lam (a donné pouvoir à Mme BLANC Natacha).

**Présidente :** Madame le Maire

**Secrétaire de séance :** GIFFARD Jean-François

**2025-97 - Ouverture des crédits anticipés 2026**

**Rapporteur :** Jean-François GIFFARD

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, du 1er janvier jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ceci est possible sur autorisation de l'organe délibérant.

Les dépenses d'investissement du budget primitif 2025 (hors restes à réallser) et des décisions modificatives s'élèvent au total à 5 204 495 €, non compris le chapitre 16 (remboursement de la dette).

Sur cette base, des dépenses d'investissement pourraient ainsi être engagées, liquidées et mandatées dans la limite d'un montant de 1 301 123,75 €, sur la période précédant l'adoption du budget 2026.

Cependant, au vu des besoins estimés, seul un montant de 106 000 € est proposé, avec la répartition des crédits suivante, par opération comptable avec précision du chapitre budgétaire de rattachement.



N° Opération	Libellé opération	Chapitre	Provisions 2026
11	Centre de loisirs	21	1 500,00 €
12	Mairie	21	5 000,00 €
14	Pôle Socio Culturel	21	10 000,00 €
16	Groupe Scolaire	21	5 000,00 €
17	Eglise	21	5 000,00 €
18	Ateliers municipaux	21	5 000,00 €
19	Terrains de foot et vestiaires	21	1 500,00 €
20	Salle des cerisiers	21	1 500,00 €
33	Ecole maternelle	21	5 000,00 €
44	Ecole Elementaire	21	10 000,00 €
51	PPE/Bulle d'éveil	21	1 500,00 €
55	Restaurant Scolaire	21	21 000,00 €

N° Opération	Libellé opération	Chapitre	Provisions 2025
66	Salle omnisport	21	5 000,00 €
67	Equipements sportifs	21	5 000,00 €
70	Maison de la Hubaudière	21	1 500,00 €
88	Agora	21	1 500,00 €
89	Logements d'urgence 1 2 rue Francis Gapihan	21	1 500,00 €
90	Maison Corbes	21	1 500,00 €
91	Logements d'urgence 2 4 rue Francis Gapihan	21	1 500,00 €
150	Aménagement agglomération	21	5 000,00 €
180	Cimetière	21	1 500,00 €
300	Salle des raquettes et DOJO	21	5 000,00 €
400	Médiathèque	21	5 000,00 €

Vu la commission unique du 8 décembre 2025,

Après en avoir délibéré,

Par 27 voix Pour,

Le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, selon la répartition ci-avant, soit un total de 106 000 €.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François

Madame le Maire, Christèle GASTÉ



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 035-213500598-20251215-202598-DE

Publié le : **18 DEC. 2025**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LA CHAPELLE DES FOUGERETZ - Séance du 15 décembre 2025**

Date de la convocation : 09 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 décembre à 19 heures 38, les membres du conseil municipal de la commune de La Chapelle des Fougeretz se sont réunis dans la salle du conseil municipal à la mairie de la Chapelle des Fougeretz, sur convocation transmise par Madame le Maire, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

**Présents :** GASTÉ Christèle, BLANC Natacha, GIFFARD Jean-François, DENIS Murielle, BRODIER Lionel, KERVRANN Maryvonne, CRÉSPIN Grégory, DUVAL Soazig, BOUVIER Gérard, GARNY Patrick, LANGLOIS Joël, GUERIN Jean-Michel, GUMEZ Cathy, BEUX Gwenaëlle, CERTENAIS Fabrice, DBOUK Lama, BRANQUART Delphine, LE TORTOREC Pierre-Yves, HIVERT Arlette, CORMAULT Elisabeth, PATARD Brigitte, HUARD Hervé, CORBEL Yann, DELAHAYE Isabelle.

**Absents ayant donné pouvoir :** DAVY Jonathan (a donné pouvoir à Mme DENIS Murielle), AUFFRAY Claude (a donné pouvoir à Mme KERVRANN Maryvonne), BUI Lam (a donné pouvoir à Mme BLANC Natacha).

**Présidente :** Madame le Maire

**Secrétaire de séance :** GIFFARD Jean-François

**2025-98 – Délégation du Conseil Municipal à Mme le Maire – Droit de préemption**

**Rapporteur :** Natacha BLANC

En vertu de la délégation qui a été conférée par le conseil municipal à Mme le Maire en matière d'exercice du droit de préemption urbain, l'assemblée est informée des décisions listées ci-après.

Adresse	Référence cadastrale	Nature du bien	Surface du terrain en m <sup>2</sup>	Acquéreur	Décision de non-préemption
41 bis rue de la Rivière	AC 378	Bâti	475	Particulier	23/10/2025

Vu la commission du 08 décembre 2025,

**Après en avoir délibéré,**

**Par 27 voix Pour,**

**Le Conseil Municipal :**

- prend acte des décisions présentées dans le présent rapport.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance, GIFFARD Jean-François



Madame le Maire, Christèle GASTÉ



